



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **23 mai 2011**

Délibération n° 2011-2247

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Charbonnières les Bains - Lyon 3° - Lyon 5° - Tassin la Demi Lune - Saint Priest

objet : Désignation de représentants au sein des conseils d'administration des collèges Jean-Jacques Rousseau, Professeur Dargent, Gilbert Dru, les Battières, Colette, Boris Vian et des lycées Blaise Pascal et Fernand Forest

service : Délégation générale aux ressources - Service des assemblées

Rapporteur : Monsieur Plazzi

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 13 mai 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 25 mai 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bailly-Maitre, MM. Balme, Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Brolquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Mme Laval, MM. Lebuhotel, Lelièvre, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Louis, Lyonnet, Morales, Muet, Ollivier, Mmes Palleja, Pesson, MM. Petit, Pili, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, MM. Roche, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : M. Reppelin (pouvoir à M. Desseigne), Mme Vullien (pouvoir à M. Abadie), MM. Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Passi (pouvoir à M. Réale), Mme Bargoïn (pouvoir à M. Barthelémy), MM. Chabert (pouvoir à M. Lelièvre), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Léonard (pouvoir à Mme Cardona), Millet (pouvoir à M. Thivillier), Nissanian (pouvoir à Mme Tifra), Pillon (pouvoir à M. Fleury), Mme Roger-Dalbert (pouvoir à Mme Revel), MM. Rousseau (pouvoir à M. Suchet), Schuk (pouvoir à M. Grivel), Vincent (pouvoir à M. Da Passano).

Absents non excusés : Mme Bab-Hamed, MM. Giordano, Le Bouhart, Mme Perrin-Gilbert, M. Turcas.

Séance publique du 23 mai 2011**Délibération n° 2011-2247**

commission principale : finances, institutions et ressources

commune (s) : Charbonnières les Bains - Lyon 3° - Lyon 5° - Tassin la Demi Lune - Saint Priest

objet : **Désignation de représentants au sein des conseils d'administration des collèges Jean-Jacques Rousseau, Professeur Dargent, Gilbert Dru, les Battières, Colette, Boris Vian et des lycées Blaise Pascal et Fernand Forest**

service : Délégation générale aux ressources - Service des assemblées

Le Conseil,

Vu le rapport du 4 mai 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

En application des articles R 421-14, R 421-16, R 421-17, R 421-33, D 422-12, D 422-14 et D 422-27 du code de l'éducation, la Communauté urbaine de Lyon est représentée par un élu titulaire et un élu suppléant au sein des conseils d'administration des lycées et collèges publics situés sur son territoire ainsi qu'au sein des conseils d'administration des établissements régionaux d'enseignement adapté.

Les articles R 421-17, R 421-33 et D 422-29 du code de l'éducation prévoient que lorsqu'un représentant titulaire perd la qualité au titre de laquelle il a été désigné, ou en cas de décès, de démission ou d'empêchement définitif, il est procédé à une nouvelle désignation du représentant titulaire et de son suppléant.

Monsieur Alain Imbert, conseiller communautaire, est décédé le 23 décembre 2010 ; madame Sylvie Pierron et monsieur Philippe Meunier ont démissionné de leurs fonctions de conseillers communautaires respectivement au 1^{er} février et 16 février 2011.

Ces derniers avaient été désignés, par délibération n° 2008-0103 du 9 juin 2008, pour siéger au sein des établissements suivants :

- *collège Professeur Dargent à Lyon 3°* : mesdames Sylvie Pierron (titulaire) et Françoise Chevallier (suppléante),
- *collège Gilbert Dru à Lyon 3°* : monsieur Jean-Michel Daclin (titulaire) et madame Sylvie Pierron (suppléante),
- *collège les Battières à Lyon 5°* : monsieur Jean-Yves Sécheresse (titulaire) et madame Sylvie Pierron (suppléante),
- *collège Colette à Saint Priest* : madame Corinne Dubos (titulaire) et monsieur Philippe Meunier (suppléant),
- *collège Boris Vian à Saint Priest* : messieurs Willy Plazzi (titulaire) et Philippe Meunier (suppléant),
- *collège Jean-Jacques Rousseau à Tassin la Demi Lune* : monsieur Alain Imbert (titulaire) et madame Marie-Françoise Roger-Dalbert (suppléante),
- *lycée Blaise Pascal à Charbonnières les Bains* : messieurs Alain Imbert (titulaire) et Maurice Fleury (suppléant),
- *LEP Fernand Forest à Saint Priest* : messieurs Philippe Meunier (titulaire) et Willy Plazzi (suppléant).

Afin de pourvoir à la vacance de ces postes, il est proposé au conseil de Communauté de procéder aux désignations correspondantes ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

Vu l'accord unanime de l'assemblée pour prodéder à un vote à main levée, en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le résultat du scrutin ;

DELIBERE

1° - Décide de procéder au maintien, pour la durée du mandat en cours, des élus désignés par délibération n° 2008-0103 du 9 juin 2008 au sein des conseils d'administration des collèges et lycées publics ci-dessus et non réputés démissionnaires à ce jour.

2° - Désigne, pour la durée du mandat, en cours :

a) - madame Najat Vallaud-Belkacem en tant que représentant titulaire de la Communauté urbaine de Lyon au sein du conseil d'administration du collège Professeur Dargent à Lyon 3°,

b) - monsieur Guy Corazzol en tant que représentant suppléant de la Communauté urbaine de Lyon au sein du conseil d'administration du collège Gilbert Dru à Lyon 3°,

c) - monsieur Thierry Braillard en tant que représentant suppléant de la Communauté urbaine de Lyon au sein du conseil d'administration du collège les Battières à Lyon 5°,

d) - madame Catherine Laval en tant que représentant suppléant de la Communauté urbaine de Lyon au sein du conseil d'administration du collège Colette à Saint Priest,

e) - madame Catherine Laval en tant que représentant suppléant de la Communauté urbaine de Lyon au sein du conseil d'administration du collège Boris Vian à Saint Priest,

f) - madame Dominique Lépine en tant que représentant titulaire de la Communauté urbaine de Lyon au sein du conseil d'administration du collège Jean-Jacques Rousseau à Tassin la Demi Lune,

g) - madame Dominique Lépine en tant que représentant titulaire de la Communauté urbaine de Lyon au sein du conseil d'administration du lycée Blaise Pascal à Charbonnières les Bains,

h) - madame Catherine Laval en tant que représentant titulaire de la Communauté urbaine de Lyon au sein du conseil d'administration du LEP Fernand Forest à Saint Priest.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 25 mai 2011.